

**7 rue des halles
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 rue des halles
44000 NANTES**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 2 juin 2026**

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Yoakim AZRIA demeurant 84 rue Maréchal Joffre, 44000 NANTES,

Madame Benjamine BLERY demeurant 17 avenue du Lieutenant Chapus, 44000 NANTES,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 7 rue des halles au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 7 rue des halles, 44000 NANTES, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date 2 juin 2026

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Yoakim AZRIA demeurant 84 rue Maréchal Joffre, 44000 NANTES,

Madame Benjamine BLERY demeurant 17 avenue du Lieutenant Chapus, 44000 NANTES,

Monsieur Yoakim AZRIA et Madame Benjamine BLERY disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision extraordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce, embaucher ou licencier un salarié, ouvrir un nouvel établissement.

Monsieur Yoakim AZRIA et Madame Benjamine BLERY acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Monsieur Yoakim AZRIA et Madame Benjamine BLERY auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à NANTES
Le 2 juin 2026

Benjamine BLERY
Associée-gérante
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Signé par :

DAFD62A2907D45B...

Yoakim AZRIA
Associé-gérant
« bon pour acceptations des fonctions de gérant »

Signé par :

C2C69F7881284A6...